



**Procès-verbal de la séance du Conseil communal
du vendredi 4 décembre 2020 – 19h30 – Grande salle**

Présidence : Monsieur Eric MARCHESE

Personnes excusées: Mesdames Amandine COULLARD-DESCOS, Aude DUPUIS, Marie FRUTIGER, Sandra VARONIER-MISCHLER ainsi que Messieurs Nicolas BOILLAT, Frédéric DEBONNEVILLE, Denis HUMBERT, John REYMOND, Andrea TASINATO et Julien WOLF

Personnes absentes: *aucune*

* * *

M. le Président Eric MARCHESE souhaite la bienvenue à Monsieur le vice-Syndic, à Madame et Messieurs les Municipaux, à Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux ainsi qu'au public présent et remercie chacun du temps consacré aux affaires communales.

Mme la Syndique Sylvie JUDAS est excusée.

La parole est donnée aux scrutateurs pour l'appel.

Avec **38** membres présents, le quorum (fixé à **25** membres) est atteint. Le Conseil communal peut valablement délibérer.

Une minute de silence est observée en hommage à feu Mme Anne-Marie VANETTI, mère de M. Florian MAGNIN, secrétaire et conseiller communal. Nos pensées vont également à sa famille.

Le Président ouvre la séance et demande si une remarque ou une proposition de modification de l'ordre du jour est demandée. Tel n'étant pas le cas, ce dernier se présente donc comme suit :

1. Adoption du **procès-verbal** du 29 octobre 2020
2. **Communications** du bureau
3. Préavis n° 03-2020 : **Budget 2021** – Rapport de la commission des finances
4. **Informations** de la Municipalité
5. **Divers et propositions individuelles**

1. Adoption du **procès-verbal** du 29 octobre 2020

La lecture intégrale du PV n'étant pas souhaitée, le Président demande si des remarques ou observations entendent être formulées.

Aucune autre remarque n'est formulée. Le PV est accepté à l'unanimité. Le Président remercie son rédacteur.



2. Communications du bureau

Informations:

- Un grand merci à l'ADIG pour le superbe **sapin de Noël** qui trône à la place de l'Union. Les employés communaux sont également remerciés pour la mise en place ainsi que les enfants qui ont préparé les décorations.
- Le **calendrier 2021** de l'ADIG est en vente dans les commerces dès à présent.
- La vente des peluches du **téléthon** aura lieu samedi matin dans le village.

Dates importantes:

- Les **fenêtres de l'avent** organisées par l'ADIG ont lieu pendant le mois de décembre. Il n'y a pas de collation organisée mais la population est invitée à venir admirer les fenêtres.
- Les **sapins de Noël** seront en vente à la déchetterie le samedi 12 décembre.

Nous avons retenu la proposition de M. Ciaburri de faire don de nos jetons de présence pour cette séance à une bonne œuvre. Cette année, nous vous proposons « **Les Notes Pétilantes** » qui est une association à but non lucratif basée à St-Oyens. Cette association a pour objectif de lutter contre l'isolement en apportant un soutien humain et musical à toute personne atteinte physiquement, mentalement ou moralement, par des visites d'artistes ou de musiciens à leur écoute.

La traditionnelle **fondue** de fin d'année est annulée mais un bon pour une fondue pour 2 personnes à aller chercher à la laiterie de Gimel est offert à chaque membre du Conseil.

L'**assemblée de commune** prévue le 8 décembre est annulée. Afin de préparer au mieux les prochaines élections un tous-ménages a été distribué et le site internet de la Commune a été mis à jour par le webmaster communal avec différentes présentations et liens. Le canton met également à disposition des affiches ainsi que flyers qui seront bientôt déposés dans les commerces du village. Les listes de candidature seront ouvertes dès la fin de cette séance et jusqu'au 18 janvier.

3. Préavis n° 03-2020 : Budget 2021 : rapport de la commission des finances

Le Président passe la parole à M. Philippe REZZONICO qui donne lecture des conclusions du préavis municipal.

Le Président passe la parole à la commission des finances (ci-après CoFin). M. Edgar DIEPERINK, rapporteur, donne lecture du rapport.

Le Président passe la parole à l'assemblée.

Mme Doris CHRISTEN:

- i) s'agissant des **bâtiments communaux**, demande à quoi correspondent les sommes de 70'000 fr. pour la Grande salle, 43'500 fr. pour la Cantine et 13'000 fr. pour le Collège du Martinet.
- ii) demande si la dépense de 200'000 fr. pour l'**entretien des routes** ne devrait pas passer par un préavis municipal
- iii) demande une précision sur le rapport de la CoFin quant à l'affirmation que la planification des travaux va déjà dans le sens de la **motion CoFin/CoGest**.



Conseil communal de Gimel

M. Philippe REZZONICO:

i) la dépense de la Grande Salle correspond à la réfection intégrale du parquet (à l'état d'origine) ; celle de la Cantine vise la pose d'une nouvelle cloison permettant de segmenter l'espace et favoriser ainsi les locations ; celle du Collège du Martinet correspond à des travaux de peinture. A noter que la stratégie concernant les bâtiments communaux n'a pas encore été établie.

ii) il s'agit d'un report partiel du poste inscrit au budget 2020 qui n'a pas été utilisé. Le choix de l'inscrire au budget plutôt qu'en investissement vise à optimiser les effets sur la péréquation.

M. Pierre-Yves CORREVON:

iii) l'inventaire quant à la planification de l'entretien (lequel concerne également le chalet de la sèche) peut être interprété comme allant dans la direction de la motion, bien qu'elle n'a pas encore fait l'objet d'une réponse de la Municipalité.

Mme Carole BOURGEOIS : relève que deux montants de 500'000 fr. sont consacrés aux **nouveaux arrêts de bus** dans le plan d'investissement, quand est-il des subventions au regard de ces sommes.

M. Philippe REZZONICO : précise que le plan d'investissement correspond aux souhaits de la Municipalité mais pas encore à des dépenses réalisées ou définitivement arrêtées. A noter que le projet de l'arrêt des "Sept Fontaines" est plus avancé que celui de l'arrêt "Le Coultre". Le premier arrêt pourrait voir le jour en 2021 et fera bien sûr l'objet d'un préavis s'agissant d'un investissement.

M. Alain BUSSARD : une augmentation est constatée s'agissant du poste 710 "**sécurité sociale**". Est-ce en relation avec l'augmentation du nombre de places d'accueil ?

M. Philippe REZZONICO : évoque la création de 15 places d'accueil réalisée en urgence à la rentrée 2020. Ceci explique le renchérissement de ce poste de charges. A noter que le montant porté au budget communal correspond au budget présenté par l'AJEMA. Il n'est pas exclu que celui-ci s'avère insuffisant et qu'il faille à nouveau augmenter la capacité d'accueil.

M. Laurent GUIGNARD : rappelle que le coût de l'AJEMA correspond au nombre d'heures utilisées. Il y a effectivement eu 15 places supplémentaires créées à Gimel, de même que 12 dans l'UAPE d'Essertines-sur-Rolle. Des augmentations de capacité pour 2021 sont également à l'étude. Un crédit d'étude a également été porté au compte d'investissement afin d'étudier l'agrandissement de notre UAPE.

M. Florian MAGNIN : demande si les premiers effets liés à **l'accord entre l'UCV et le Conseil d'Etat** équivalant à un point d'impôt (env. 60'000.-) en 2021 sont inclus dans le projet de budget 2021.

M. Philippe REZZONICO : confirme que tel est bien le cas.

Mme Sophie DEBONNEVILLE : revient sur le point soulevé par Mme Doris CHRISTEN et s'interroge à son tour sur l'utilité de la dépense pour le parquet de la **Grande Salle**. N'y a-t-il pas d'autres dépenses plus prioritaires ou ne devrait-on pas attendre l'issue de la motion de la CoFin/Cogest ?

M. Philippe REZZONICO : répond qu'il est ici question de frais d'entretien par opposition à des travaux de rénovation qui eux nécessiteraient un préavis municipal dans le cadre d'une planification organisée.

Mme Sandra DELAFONTAINE : demande si l'utilisation actuelle de la **Grande Salle** justifie la réfection complète du parquet.

Mme Anne-Laurence BERGER : précise que l'entretien et la réfection des salles s'inscrit dans la stratégie visant à les rendre plus attractives à la location. En outre, la réfection du parquet fait également suite à une interpellation qui avait été faite au sein de ce même Conseil au début de la présente législature.



Conseil communal de Gimel

M. Alain BUSSARD : demande si **l'impact du Covid** peut être chiffré dans le cadre du budget 2021.

M. Philippe REZZONICO : répond par la négative en raison du nombre trop important de paramètres à prendre en considération. Nous sommes partis du postulat que les dépenses engagées en 2020 dans le cadre du Covid (nettoyage des classes notamment) allaient subsister en 2021. Il est toutefois impossible d'anticiper d'éventuelles autres mesures à cette heure.

La parole n'étant pas demandée, le Président fait passer l'objet au vote.

Par **37 OUI**, **0 NON** et **0 ABSTENTION**, le préavis est **accepté** à l'unanimité.

M. Philippe REZZONICO : remercie le Conseil de la confiance témoignée à la Municipalité et remercie en particulier Mme DUCRET pour son concours dans l'élaboration du budget. A noter que si les finances devaient se péjorer, il est bien entendu que certaines dépenses jugées non prioritaires seront repoussées en dépit du fait qu'elles soient inscrites au budget 2021.

4. Information de la Municipalité

M. Philippe REZZONICO

Le **marquage** de la **Grand'Rue** n'a pas encore été effectué, dans un premier temps en raison du Covid, puis à cause de la météo qui n'était plus favorable pour sa réalisation. Le marquage sera ainsi réalisé l'année prochaine. La pose de la signalétique sera faite, en revanche, dans le courant du mois de janvier.

La **pharmacie de Gimel** a été désignée pour réaliser des tests de dépistage en lien avec le Covid. A cette fin, la Municipalité a mis à sa disposition le foyer de la Grande Salle.

M. Laurent GUIGNARD

Informe que le 13 décembre marque l'entrée en vigueur par le **changement d'horaire des transports publics**. La ligne Allaman St-George ne desservira plus la place de la Vernette à compter de cette date au profit du nouvel arrêt "Union".

5. Divers et propositions individuelles

Mme Christelle DEBONNEVILLE : informe que le **tous-ménages** portant sur les élections communales n'a pas été distribué dans le quartier du Prunier.

M. Philippe REZZONICO : prend note de cette information et entend se renseigner.

M. Jean-Claude MAGNIN : relève un important trafic de camions sur l'avenue de la Rosière ces derniers temps. Quand est-il de l'avenir de la **gravière** et dans quelle mesure l'accès à celle-ci ne pourrait-il pas intervenir par Saubraz plutôt que par Gimel.

M. Philippe REZZONICO : rappelle que la gravière se situe sur la commune de Saubraz. La Municipalité ne dispose pas d'informations particulières sur le devenir de la gravière. A noter qu'un projet de réfection de la route adjacente est à l'étude avec le concours financier de l'entreprise Le Coultre.



Conseil communal de Gimel

M. Jean-François JACOT : dans le prolongement de la question précédente, n'existe-t-il pas une convention avec l'entreprise Le Coultre au sujet de cette route ?

M. Philippe REZZONICO : précise qu'il existe une convention avec l'armée (qui participera également à la réfection de la route), mais pas à sa connaissance avec l'entreprise Le Coultre.

M. Cyril MESSIEUX : constate que la pose des **potelets** sur la **Grand'Rue** ne fut pas réalisée avec beaucoup de soin. Des traces de ciment sont en effet présentes tout autour des potelets. De plus, les joints de bordure de trottoirs sont à contrôler avec l'entreprise CAMANDONA car pas complètement remplis par endroit.

M. Pierre-Yves CORREVON : appuie les propos de M. Cyril MESSIEUX. C'est d'autant plus dommage que les finitions soient imparfaites alors que le gros des travaux a été bien réalisé. Une partie de la signalisation de chantier doit encore être enlevée.

M. Philippe REYMOND : prend note de ces différentes remarques. Signale qu'en l'absence de marquages, les travaux de la route ne sont toujours pas officiellement terminés. Le remise de chantier n'a d'ailleurs pas encore eu lieu et est prévue au printemps.

M. Jean-Claude MAGNIN : revient sur une question posée en début de législature portant sur l'existence d'un **plan de cheminement piétonnier**. L'arrivée de nouveaux arrêts de bus rendrait d'autant plus utile et nécessaire un tel plan dans un souci de cohérence et de sécurité du trafic piétonnier.

M. Philippe REYMOND : se remémore qu'en 2005, la Municipalité de l'époque avait déposé un plan de sécurisation du réseau routier (préavis 10-2005). Les normes d'aujourd'hui requièrent de faire cohabiter trafic routier, cycliste et piétonnier. Or, certains segments routiers sont très étroits. A cela s'ajoute un trafic de transit évalué à 4'000 véhicules/jour. S'agissant de la desserte en transport public, le concept de gare routière est aujourd'hui dépassé au profit d'arrêts mieux répartis. Il conviendra donc de disposer d'un plan directeur dans le futur tenant compte de ces différentes évolutions.

Mme Doris CHRISTEN : concernant le **projet d'arrêt de bus** en haut du chemin des Sept Fontaines, est-ce qu'un cheminement piétonnier sera aménagé ?

M. Philippe REYMOND : confirme que des solutions doivent être trouvées afin de faire cohabiter le trafic de transit et le cheminement scolaire en toute sécurité.

M. Pasquale CIABURRI : revient sur la question de l'absence de **marquage** sur la **Grand'Rue** jugée dangereuse.

M. Philippe REZZONICO : déplore aussi l'absence de marquage mais nous sommes contraints d'attendre que les conditions climatiques permettent de le réaliser dans de bonnes conditions. Une prise de contact avec l'entreprise sera faite pour déterminer si une solution temporaire ou transitoire peut être trouvée.

Mme Sophie CROISIER : déplore que la signalétique ne soit pas respectée par les automobilistes, en particulier l'écriteau "Stop".

Mme Carole BOURGEOIS : s'agissant de l'ancien **miroir** située au carrefour à l'entrée du village (direction Rolle), est-ce que la Municipalité a des solutions à proposer pour palier à sa suppression ?

M. Philippe REYMOND : il convient en premier lieu de relever que le carrefour a été élargi au maximum de sa capacité. Le marquage prévu permettra une meilleure vision des différents axes du carrefour. Actuellement, les véhicules descendants ne voient pas distinctement la perte de priorité au carrefour ce qui contribue au sentiment d'insécurité évoqué.



Conseil communal de Gimel

M. Pierre-Yves CORREVON : précise qu'au regard de son expérience, la pose de **peinture** peut intervenir à tout moment de l'année. Toutefois, une peinture posée en cette saison impliquerait d'être refaite dans 6 mois déjà. S'agissant du **clocher de l'Eglise**, celui-ci avait l'habitude d'être actionné pour annoncer le début d'une séance du Conseil communal. Tel n'est plus le cas désormais.

Mme Anne-Laurence BERGER : prend note de la remarque et va s'enquérir de la situation afin d'y remédier.

M. Jean-Claude MAGNIN : suggère, s'agissant du **marquage**, la pose d'une peinture simple qui durera le temps la basse saison dans l'attente de la pose d'une peinture à deux composants.

Mme Christelle DEBONNEVILLE : revient sur la réfection du **sentier des écoliers** et s'interroge sur la raison pour laquelle celle-ci n'a pas été faite en totalité.

Philippe REZZONICO : rappelle que le quartier du Closez à l'Orbannaz est composé d'un syndicat qui s'est chargé de la réalisation des aménagements financés par ses soins. Lesdits aménagements ne sont d'ailleurs pas encore en main de la commune à ce jour. Il est toutefois rappelé qu'en raison de la zone traversée, il n'est pas possible de goudronner une partie du sentier.

M. Jean-François JACOT : attire l'attention sur le fait que la partie pavée sera plus dangereuse dans des conditions hivernales que celle gravillonnée.

Le Président Eric Marchese prononce son discours de fin d'année.

Le vice-Syndic Philippe REZZONICO prononce quelques mots en l'absence de Mme la Syndique Sylvie JUDAS.

Les prochaines séances du Conseil communal auront lieu le **lundi 1^{er} février** et le **mardi 23 mars**.

Après le contre-appel, le Président lève la séance, il est 20h35.

Le Président

Le Secrétaire

Eric Marchese

Florian Magnin